



Critères de l'ECC	Reporting		Feuille de route		
	2025	Explications et commentaires	2026	2027	2028
Respect des réglementations de l'Union européenne	100 %		100 %	100 %	100%
Densité d'élevage maximale de 30kg/m² . Un détassage maximum	0%	Entre 33 et 39kg/m ²	Selon l'avancée des plans de déploiement des fournisseurs	Selon l'avancée des plans de déploiement des fournisseurs	100%
Races de poulet moins préjudiciables pour les animaux (<i>voir la liste indiquée dans le European Chicken Commitment</i>)	0%	Utilisation souche ROSS 308	0 - 20 %	50 - 75 %	100%
Lumière naturelle et intensité lumineuse suffisante (50 lux)	50 %	Selon la référence distributeur	50 - 75 %	100 %	100%
Perchoirs et substrats à picorer en quantité suffisante (<i>au moins deux mètres de perchoirs utilisables et deux substrats à picorer pour 1000 oiseaux</i>)	50 %	Selon la référence distributeur	50 %	75 %	100%
Qualité de l'air : respect des valeurs maximales de la directive européenne (<i>Annexe 2.3 de la directive européenne portant sur les poulets de chair</i>)	100 %		100 %	100 %	100 %
Aucune cage ou système multi-étages	100 %		100 %	100 %	100%
Abattage : étourdissement par atmosphère contrôlée ou électronarcose sans accrochage des poulets vivants	50 %		50 - 75 %	75 %	100 %